

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 avril 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 avril 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme MONTANES Véronique, Mme GARDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h05), Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h10), Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants :

39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, Mme TROUILLET Nelly.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. VALORGE René, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean Charles (Ecoche).

N°2025/N°088

OBJET : SUPPRESSION DU REVERSEMENT DES COURS DE NATATION

M. le Président rappelle que la délibération 2019-015 modifiée par la délibération 2023-078 il est prévu que les cours de natation sont dispensés par un maître-nageur détenant le diplôme de Maître-Nageur Sauveteur ou le BEESAN (ou équivalent) les matins en dehors de son planning de surveillance des bassins et pendant les heures d'ouverture. Ainsi la délibération prévoyait que la réalisation des cours par le Maître-Nageur entraîne le versement d'une vacation en lien avec le prix acquitté par l'utilisateur. Afin de caler cette dernière saison sur le fonctionnement de la future piscine il est convenu d'organiser les cours de natation ou d'aquagym toujours pendant les horaires d'ouverture de la piscine mais désormais sur le temps de travail des MNS diplômés ; Ainsi il est nécessaire de mettre un terme à l'application de la délibération 2023-078.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- mettre un terme aux effets de la délibération 2023-078 à compter du 1er mai 2025 et supprimer le reversement des cours de natation et d'aquagym aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD

Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025

